



RESOLUTION DU CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX

POURSUITE DE LA MISSION D'ANALYSE ET DE POSITIONNEMENT STRATEGIQUE PAR RAPPORT AUX MENACES ET OPPORTUNITES DES TECHNOLOGIES POUR LA PROFESSION D'AVOCAT

Adoptée par l'Assemblée générale des 8 et 9 juin 2018

* *

Le Conseil national des barreaux, réuni en assemblée générale les 8 et 9 juin 2018, **connaissance prise du rapport du groupe de travail intercommission « Legaltechs » relatif à la première phase de la mission d'analyse et de positionnement stratégique par rapport aux menaces et opportunités des technologies,**

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'approfondir les études déjà engagées, dans l'objectif de faire émaner un positionnement stratégique pour la profession vis-à-vis de l'usage des technologies,

CONSIDERANT qu'il est préférable de concentrer la phase 2, au moins dans un premier temps, à l'analyse des segments prioritaires que sont la rédaction de documents juridique automatisés / l'aide à la résolution / la justice prévisible (analyse prédictive et intelligence artificielle).

SE DECLARE favorable à la poursuite de la mission d'analyse stratégique.

Fait à Paris, le 9 juin 2018

Conseil national des barreaux

Poursuite de la mission d'analyse et de positionnement stratégique par rapport aux menaces et aux opportunités technologiques pour la profession d'avocat
Résolution adoptée par l'Assemblée générale des 8 et 9 juin 2018



RESOLUTION DU CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX

LANCEMENT D'UNE ANALYSE TECHNIQUE, ETUDE DE FAISABILITE DE MISE EN ŒUVRE D'UNE PLATEFORME DE RESOLUTION DES DIFFERENDS ET/OU DE MEDIATION EN LIGNE

Adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale des 8 et 9 juin 2018

* *

Le Conseil national des barreaux, réuni en assemblée générale les 8 et 9 juin 2018, connaissance prise du rapport du groupe de travail intercommission « Legaltechs » relatif à la première phase de la mission d'analyse et de positionnement stratégique par rapport aux menaces et opportunités des technologies,

SE DECLARE favorable au lancement d'une analyse technique pour évaluer la faisabilité de mise en œuvre d'une plateforme de résolution des différends et/ou de médiation en ligne.

Fait à Paris, le 9 juin 2018